

# NON A LA FERMETURE DE CLASSE !!!

**Aucune personne, aucune instance ne peut être favorable à une décision de fermer une classe : ni la direction de l'école, ni les enseignants, ni les auxiliaires, ni la municipalité, ni l'inspection académique à qui est confiée l'administration scolaire...**

En cause, dans un récent tract, le maire refuserait de rencontrer les parents !!!

**La vérité** est qu'en son absence de la région, **le 6 avril, son adjointe** pour les questions scolaires, bien que prévenue tardivement et par la presse, **a reçu et écouté la délégation de parents.**

**Le 15 mai, le maire recevait deux délégués des parents** à qui il fut expliqué que **les décisions d'ouverture et de fermeture de classe relevaient de l'inspection académique**, laquelle s'appuie sur les prévisions d'inscription de rentrée.

Il leur a été confirmé que de son côté, **la municipalité et notamment son maire, mettaient tout en œuvre pour que tous les enfants de la ville, et précisément ceux domiciliés dans le quartier des Tissages, soient accueillis dans la très belle école Massiet du Biest, école très appréciée par la qualité des enseignants, son accueil périscolaire et ses équipements modernes.**

Le maire leur a exprimé **ses regrets d'une éventuelle fermeture de classe dans cette école dotée de locaux spacieux et agréables**, dont une partie serait inoccupée faute d'enfants....

Il fut aussi rappelé aux parents présents lors de l'entretien, qui l'ont par ailleurs bien compris, que sous l'impulsion de la municipalité, **le quartier des Tissages, était en plein développement après avoir été entièrement rénové.**

Le nouveau plan d'urbanisme de la ville adopté - *pas par tous* - en 2001, a permis les nouvelles constructions que l'on voit, en grand nombre, se réaliser.

**Les études prospectives d'occupation ont une incidence positive sur les nouvelles inscriptions dans les écoles** mais il faut aussi composer avec les départs vers les collèges !

**Un dernier point doit être fait par l'inspection académique en fin d'année scolaire ; en attendant, des actions concertées de la ville en lien avec les services de l'Education Nationale sont en œuvre.**

Quoiqu'il en soit : aucune inquiétude pour les enfants du quartier dont l'accueil leur est garanti, dès l'âge de deux ans, près de chez eux.

*« Les allusions aux futures élections municipales, la concomitance des diffusions des tracts pour les élections législatives et l'évocation du gouvernement fraîchement créé, donnent à cette question une note bien politicienne. »*

**Pour la municipalité**

**Le maire**

